

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

plan d'accompagnement pour les chômeurs de longue durée Question au Gouvernement n° 4327

Texte de la question

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

M. le président. La parole est à Mme Nicole Dubré-Chirat.

Mme Nicole Dubré-Chirat. Madame la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, en ce mois de septembre, les derniers indicateurs économiques montrent une reprise de l'emploi plus favorable que prévu. Les chiffres en témoignent : la perspective de croissance est de 6,3 % pour 2021, 2,2 millions d'embauches ont eu lieu au deuxième trimestre, dont 50 % en CDI, le taux de chômage est revenu au niveau d'avant la crise et l'activité partielle au plus bas depuis le début de la crise, avec seulement 600 000 salariés concernés au mois de juillet.

Cette reprise confirme que la stratégie présidentielle du « quoi qu'il en coûte » était la bonne : elle a permis de déjouer les prévisions économiques pessimistes annoncées avant l'été.

Madame la ministre, dans ce contexte favorable, vous avez annoncé la semaine dernière un plan inédit pour la formation des chômeurs de longue durée très éloignés de l'emploi, qui représentent plus d'un inscrit sur deux à Pôle emploi. Hier, à l'occasion d'un déplacement à Châtellerault où il s'est exprimé sur l'emploi, le Premier ministre a rappelé l'application, au 1er octobre, de la réforme de l'assurance chômage, qui doit inciter à un arbitrage entre travail et absence d'activité. Il a également présenté le plan d'investissement dans les compétences, qui prévoit la possibilité de recourir au contrat de professionnalisation pour l'embauche des chômeurs de longue durée, grâce à l'extension des aides pour 2022 et la mobilisation de 240 millions d'euros : je salue cette mesure importante et la promesse de former 1,4 million de chômeurs d'ici fin 2022.

Toutefois, ces actions concernent les personnes au chômage depuis plus d'un an, alors que certaines sont plus éloignées de l'emploi encore : en 2020, 18 % des chômeurs l'étaient depuis plus de deux ans. Leur réintégration dans le milieu du travail semble plus difficile, car il leur faut réapprendre les rythmes et modalités de la vie professionnelle. Pour cela, ils ont besoin d'être accompagnés de façon individualisée. Madame la ministre, pouvez-vous nous détailler les prochaines étapes de cette stratégie de remobilisation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

**Mme Élisabeth Borne,** *ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.* Vous l'avez rappelé, la reprise économique est très dynamique : 2,4 millions d'embauches ont eu lieu au cours des trois derniers mois, dont près de la moitié en CDI. C'est du jamais vu depuis vingt ans. Pourtant, de nombreuses entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Nous sommes donc face à un paradoxe qui n'est malheureusement pas nouveau : d'un côté, des entreprises qui n'arrivent pas à recruter...

## M. Jean-Paul Lecog. Il faut augmenter les salaires !

Mme Élisabeth Borne, ministre . . . . de l'autre, des chômeurs qui ne trouvent pas d'emploi.

L'important plan de réduction des tensions de recrutement que nous avons présenté hier avec le Premier ministre vise à répondre à ce paradoxe, en amplifiant encore l'effort de formation des demandeurs d'emploi grâce à un investissement supplémentaire de 800 millions d'euros pour l'année 2021-2022. Le plan cible tout particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée, qui doivent bénéficier pleinement de la reprise économique.

Nous nous sommes engagés à ce que d'ici la fin de l'année, Pôle emploi recontacte chaque demandeur d'emploi pour lui proposer une immersion, un accompagnement adapté ou une formation. Afin de répondre aux besoins immédiats de l'économie et de faciliter le retour à l'emploi, nous voulons privilégier les formations en situation de travail. Le plan prévoit également une aide de 8 000 euros pour les employeurs qui embauchent un demandeur d'emploi de longue durée en alternance.

Par ailleurs, Pôle emploi proposera aux demandeurs d'emploi de très longue durée un parcours de remobilisation plus intensif, qui pourra inclure, pour ceux qui en ont besoin, un appui psychologique. (« Très bien! » sur plusieurs bancs du groupe Dem.) Ces demandeurs d'emploi pourront également bénéficier de solutions sur mesure d'accès à l'emploi, notamment grâce aux 100 000 places que nous aurons créées dans les structures d'insertion par l'activité économique au cours du quinquennat. Vous le voyez, le Gouvernement est plus que jamais déterminé à répondre aux besoins de notre économie et à permettre à chacun de bénéficier de la reprise. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)

## Données clés

Auteur : Mme Nicole Dubré-Chirat

Circonscription : Maine-et-Loire (6e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 4327

Rubrique: Chômage

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et insertion **Ministère attributaire :** Travail, emploi et insertion

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 septembre 2021

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 septembre 2021